

classes elles-mêmes à la suite de l'indifférence des classes supérieures à leur égard. Lord Ashley s'est appuyé sur ces faits pour faire ressortir les misères et les périls d'une société où l'indigence et l'oppression sont le partage de plusieurs millions d'hommes ; puis il a demandé pour les infortunés dont il s'est plus spécialement attaché à plaider la cause une protection efficace et immédiate.

« Le travail qu'on imposait autrefois aux enfans dans les manufactures est un jeu auprès de celui qu'on exige d'eux dans les mines. Dans le Staffordshire, on les descend ordinairement dans les puits à l'âge de neuf ans, souvent même entre sept et huit ans. Dans le Shropshire on les emploie quelquefois déjà à six ans. Le rapport constate qu'on en a vu quelques uns qui n'avaient pas atteint cet âge traîner des fardeaux au moyen d'une ceinture attachée autour de leur corps. Dans le Warwickshire, dans le Leicestershire, dans le Derbyshire, dans le Workshire, dans le Lancashire, dans le Cheshire l'âge où l'on commence à les employer est le même. A Halifax, on les sort du lit toute l'année entre quatre et cinq heures du matin, pour les descendre dans les puits. A Oldham, qui le croirait ? c'est déjà à quatre ans qu'on oblige ces petits êtres au travail des mines. M. le docteur Mitchell, qui a constaté à Durham l'âge de cinq ans comme celui où le travail commence quelquefois est convaincu que les propriétaires des grandes houillères qui s'y trouvent, ignorent eux-mêmes que de telles choses s'y passent ; mais lord Ashley ne paraît pas considérer leur ignorance comme une excuse suffisante, puisqu'il a parlé d'autres grands propriétaires du nord, dans les charbonnières desquels ces abus n'ont pas lieu, ce qui prouve qu'ils ne sont nécessaires nulle part. Il est remarquable qu'en Irlande ce sont des adolescens de treize à dix-huit ans qui font tout le travail souterrain qu'on fait faire en Angleterre, dans le pays de Galles et en Ecosse, par les petits enfans.

« Sous un autre rapport, on trouve de grandes différences entre les divers comtés : dans plusieurs, on n'emploie pas de femmes dans l'intérieur des mines ; dans d'autres, au contraire, l'usage de les y faire travailler est général. Elles en sont exclues en Irlande. A Halifax, les petites filles de cinq ans y sont occupées de la même manière que les garçons du même âge.

« Pour se faire quelque idée du sort de ces pauvres créatures, il faut savoir que les souterrains où on les emploie, sans égard pour la faiblesse de leur âge et de leur sexe, sont souvent fort étroits, que l'air y est rare, que l'humidité y est extrême, que les petits enfans sont ordinairement obligés d'y travailler les pieds dans l'eau tandis que l'eau dégoutte sur leurs têtes. Le travail des femmes y consiste surtout à traîner d'énormes charges de houilles à de grandes distances. Le rapport des commissaires décrit la manière dont elles sont attelées, au moyen de chaînes, pour amener ces fardeaux jusqu'à l'endroit où on les sort des puits. La vieillesse de ces malheureuses commence à trente ans ; il est rare que les enfans qu'elles mettent au monde survivent quelques jours à leur naissance ; elles sont sujettes à des maladies de l'épine du dos et à l'asthme, qui se déclare souvent chez elles à l'âge de huit ans et qui est mortel dans beaucoup de cas. Arrivés à l'âge de quarante ans, la plupart des hommes et des femmes, et même les plus robustes, sont hors d'état de rien faire. En général, c'est dans les galeries trop dégradées pour que